

Communiqué de presse
Le 4 mai 2022

Le Groupe Randstad et ITG signent un partenariat au service des nouvelles formes d'emploi

- En France, près de 50 000¹ salariés exercent leur activité en portage salarial
- Le portage salarial concerne des prestations intellectuelles (conseil, audit, ingénierie, informatique, formation, coaching, audiovisuel, santé...) et des prestations commerciales (vente, transactions immobilières, gestion, intermédiation...)
- En offrant de la flexibilité aux salariés comme aux entreprises, le portage salarial est une des réponses aux évolutions du marché du travail

ITG, leader français du portage salarial, et le Groupe Randstad France², leader mondial des services en ressources humaines, signent un partenariat pour faciliter le recours au portage salarial. Objectif de ce rapprochement : fluidifier le marché de l'emploi.

La crise sanitaire a conduit un grand nombre de salariés à s'interroger sur leurs objectifs personnels et professionnels. En France, ils sont ainsi 64 % à souhaiter plus de souplesse dans leur travail et dans leur carrière³. Une aspiration confortée par le fait que 70 % des travailleurs indépendants se disent heureux au travail, contre 55 % des salariés⁴.

Le CDI n'aurait donc plus la cote ? Certes, il reste le contrat le plus protecteur pour les travailleurs. Mais de nouvelles formes d'emploi se développent. Elles permettent à des talents de tous âges et de toutes professions d'exercer de façon indépendante leur activité. En toute sécurité.

Un partenariat au service de l'agilité

Le marché du travail a considérablement évolué depuis la crise sanitaire et les entreprises doivent composer avec de fortes tensions sur certains profils d'experts.

Ce partenariat permet aux entreprises clientes du Groupe Randstad de bénéficier du vivier de consultants d'ITG pour recruter des talents hautement qualifiés, notamment sur les métiers de l'ingénierie. Cet accord permet également aux entreprises de s'appuyer sur le savoir-faire d'ITG dans la gestion administrative des collaborateurs et collaboratrices exerçant en freelance.

Autre valeur ajoutée, le Groupe Randstad propose aux consultants indépendants portés par ITG un large choix de missions, partout en France, dans des domaines d'activité variés et sur des durées allant de quelques semaines à plusieurs mois.

¹ Source : peps-syndicat.fr

² via sa filiale Consulting Services by Randstad

³ ressources.grouperandstad.fr

⁴ 1^{ère} édition du baromètre ITG du quotidien des indépendants et des salariés



« Le partenariat avec ITG s'inscrit dans la stratégie du Groupe Randstad : proposer aux organisations des solutions afin de leur permettre de disposer des meilleures ressources à tout moment. Le recours au freelancing se généralise au sein des entreprises. Les équipes composées de collaborateurs permanents et de consultants indépendants sont source de performance collective dans la gestion de projet. Cette approche multiculturelle permet aux entreprises de gagner en agilité et en savoir-faire. C'est pourquoi nous accompagnons nos clients vers ces nouvelles formes de recrutement et d'emploi » indique **François Moreau, Secrétaire général du groupe Randstad France.**



« Le partenariat signé avec le groupe Randstad en France permet à nos consultants indépendants de se voir proposer un grand nombre de missions dans des secteurs d'activité variés, sur tout le territoire. Le portage salarial est un statut d'avenir, qui permet aux entreprises de mener à bien leurs projets et aux consultants indépendants de disposer d'une structure protectrice leur permettant d'allier la sécurité du salariat et la liberté d'entreprendre » indique **Laurent Grandguillaume, Directeur Général d'ITG - Freeland Group.**

Le portage salarial

Les « salariés portés » sont des indépendants qui confient leur chiffre d'affaires à une société de portage salarial comme ITG. Celle-ci s'occupe de la partie administrative et du versement des cotisations (chômage, assurance-maladie, retraite). Elle reverse la part nette aux freelances, qui bénéficient alors d'un CDI à part entière, établi par l'organisme de portage.

Dans le consulting ou certains secteurs, tels l'IT ou le BTP, ce statut est en train de s'imposer. Là où les missions de durée variable constituent la norme. Le moyen, en particulier pour les cadres qui font le choix de se mettre à leur compte, de trouver plus de sécurité et de voir leurs tâches administratives allégées.

A propos d'ITG

ITG.fr est le leader du portage salarial en France, avec 4 000 indépendants. Membre du groupe Freeland, ITG, avec son équipe de 70 personnes, accompagne depuis plus de 20 ans les entrepreneurs qui choisissent de devenir indépendants. ITG.fr les aide à développer leur activité, à définir leur offre de service, la tarification, les conditions de travail et leur propose un important dispositif de formation. L'indépendant, appelé le consultant, dispose d'un filet de sécurité en signant un contrat de travail avec la société de portage salarial, ce qui lui permet de bénéficier de tous les avantages liés au statut de salarié, dont la protection sociale. ITG.fr gère aussi l'ensemble des tâches administratives, financières et juridiques du consultant qui bénéficie d'un important dispositif de formation.

En savoir plus : www.itg.fr

A propos du Groupe Randstad en France

Fondé aux Pays-Bas en 1960, présent dans 38 pays, coté à la bourse d'Amsterdam, le Groupe Randstad est n°1 mondial sur le secteur des ressources humaines. Le Groupe Randstad en France intervient à toutes les étapes de la vie professionnelle : recrutement, intégration, management, formation et mobilité. Avec 15 000 collaborateurs (dont 3 500 au titre d'AUSY et 7 000 CDI-Intérimaires) et un réseau national de 900 points de présence, le Groupe délègue en moyenne 85 000 salariés intérimaires chaque semaine et recrute près de 27 000 professionnels en CDI/CDD par an. En 2021, le Groupe Randstad en France a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros.

Cinq des marques du du groupe Randstad en France (Randstad, Randstad Inhouse, Expectra, Appel Médical et JBM) sont certifiées Top Employer.

Le Groupe Randstad France est Supporteur Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication

Dorothee Duparc : 06 19 18 44 31

Miary Mahasoro : 06 99 64 67 77

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi : sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément : donna.clement@wellcom.fr

ITG - Agence 3i Com

Wided Nasraoui : 06 46 49 09 25 - wided@agence3icom.fr

Douha Chérif : 06 60 05 44 99 - douha@agence3icom.fr